



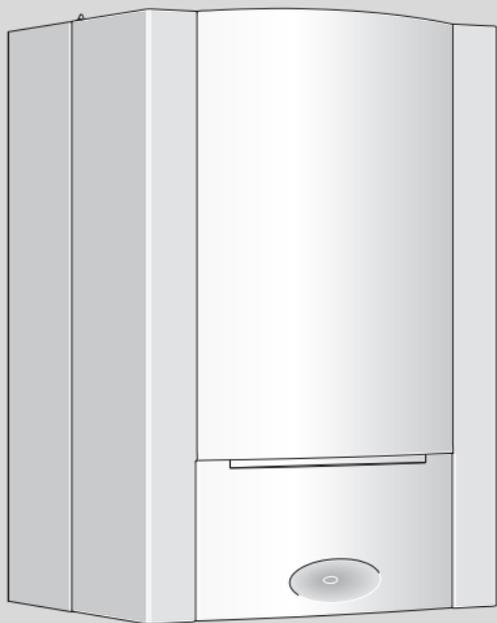
elm.leblanc



NOTICE D'UTILISATION

# égalis BALLON CONDENS

Chaudière murale gaz à condensation avec ballon intégré



6 720 647 455-00-10

GVBC 24-1H

## Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Explication des symboles et mesures de sécurité</b> .....	<b>4</b>
1.1	Explication des symboles .....	4
1.2	Consignes générales de sécurité .....	5
<b>2</b>	<b>Indications concernant l'appareil</b> .....	<b>13</b>
2.1	Déclaration de conformité .....	13
2.2	Données de produits relatives à la consommation énergétique ...	13
<b>3</b>	<b>Préparer l'appareil pour le fonctionnement</b> .....	<b>14</b>
3.1	Aperçu des raccordements .....	14
3.2	Ouvrir ou fermer le robinet de gaz .....	16
3.3	Contrôler la pression de l'eau du circuit de chauffage .....	16
3.4	Rajouter de l'eau de chauffage .....	17
<b>4</b>	<b>Utilisation</b> .....	<b>18</b>
4.1	Éléments de commande et affichages de l'écran .....	20
4.2	Allumer/éteindre l'appareil .....	24
4.3	Mise en marche du chauffage .....	25
4.4	Régler la température d'eau chaude sanitaire .....	26
4.5	Régulation du chauffage .....	27
4.6	Mise en marche/arrêt du mode été manuel .....	27
4.7	Régler la protection antigel .....	28
<b>5</b>	<b>Consignes pour économiser l'énergie</b> .....	<b>29</b>
<b>6</b>	<b>Élimination des défauts</b> .....	<b>31</b>
<b>7</b>	<b>Maintenance</b> .....	<b>32</b>

---

<b>8</b>	<b>Protection de l'environnement et recyclage .....</b>	<b>32</b>
<b>9</b>	<b>Résumé du mode d'emploi .....</b>	<b>34</b>
<b>10</b>	<b>Déclaration de protection des données .....</b>	<b>35</b>

# 1 Explication des symboles et mesures de sécurité

## 1.1 Explication des symboles

### Avertissements



Les avertissements sont indiqués dans le texte par un triangle de signalisation.

En outre, les mots de signalement caractérisent le type et l'importance des conséquences éventuelles si les mesures nécessaires pour éviter le danger ne sont pas respectées.

Les mots de signalement suivants sont définis et peuvent être utilisés dans le présent document :

- **AVIS** signale le risque de dégâts matériels.
- **PRUDENCE** signale le risque d'accidents corporels légers à moyens.
- **AVERTISSEMENT** signale le risque d'accidents corporels graves à mortels.
- **DANGER** signale la survenue d'accidents mortels en cas de non respect.

### Informations importantes

---



Les informations importantes ne concernant pas de situations à risques pour l'homme ou le matériel sont signalées par le symbole ci-contre.

### Autres symboles

Symbole	Signification
▶	Etape à suivre
→	Renvois à un autre passage dans le document
•	Énumération/Enregistrement dans la liste
–	Énumération/Enregistrement dans la liste (2e niveau)

Tab. 1

## 1.2 Consignes générales de sécurité

### **Consignes destinées aux utilisateurs**

Cette notice d'utilisation s'adresse à l'utilisateur exploitant de l'installation de chauffage. Les consignes de toutes les notices doivent être respectées.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner des dégâts matériels, des dommages corporels ou accidents mortels.

- ▶ Lire les notices d'utilisation (appareil, régulation, etc.) avant l'utilisation et les conserver.
- ▶ Respecter les consignes de sécurité et d'avertissement.

### **Utilisation conforme**

Le produit doit être utilisé uniquement pour la production d'eau de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans des systèmes à boucle d'eau chaude fermée destinés à un usage privatif.

Toute autre utilisation n'est pas conforme. Les dégâts éventuels qui en résulteraient sont exclus de la garantie.

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité, visé par un

organisme agréé par le Ministère de l'Industrie (arrêté du 23 février 2018 qui abroge l'arrêté du 2 août 1977).

L'entreprise qui établit le certificat de conformité est une entreprise :

- Inscrite dans une démarche de qualité pour les travaux sur les installations de gaz ;
- Soumise à des contrôles réguliers de la part d'un organisme de contrôle indépendant tel que Quali-gaz, à l'occasion desquels l'entreprise peut échanger sur les aspects techniques et réglementaires.

### **Comportement en cas d'odeur de gaz**

Il existe un risque d'explosion en cas de fuite de gaz. En cas d'odeur de gaz, respecter les règles de comportement suivantes !

- ▶ Eviter la formation de flammes ou d'étincelles :
  - Ne pas fumer, ne pas utiliser de briquet ou d'allumettes.
  - Ne pas actionner d'interrupteur électrique, ne pas débrancher de connecteur.
  - Ne pas téléphoner ou actionner de sonnette.
- ▶ Fermer l'arrivée de gaz sur la vanne d'arrêt principale ou sur le compteur de gaz.
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres.

- ▶ Avertir tous les habitants et quitter le bâtiment.
- ▶ Empêcher l'accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Appeler les pompiers, la police et le fournisseur de gaz depuis un téléphone situé à l'extérieur du bâtiment !

### **Danger de mort dû à l'intoxication par les produits de combustion**

Les fuites de produits de combustion peuvent entraîner des accidents mortels. En cas de conduits de fumisterie endommagés ou non étanches ou en cas d'odeur de produits de combustion, respecter les règles de comportement suivantes.

- ▶ Arrêter le générateur de chaleur.
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres.
- ▶ Le cas échéant, avertir tous les habitants et quitter le bâtiment.
- ▶ Empêcher l'accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Informer un installateur ou un service après-vente qualifié.
- ▶ Faire immédiatement éliminer les défauts.

## **Danger de mort dû au monoxyde de carbone**

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique produit, entre autres, par la combustion incomplète de combustibles fossiles, tels que le fioul, le gaz ou les combustibles solides.

Des risques surviennent si du monoxyde de carbone s'échappe de l'installation en raison d'un défaut ou d'une fuite et s'accumule à l'intérieur sans que l'on s'en aperçoive.

Le monoxyde de carbone est invisible, incolore et inodore.

Pour éviter les dangers causés par le monoxyde de carbone :

- ▶ Faire inspecter et entretenir régulièrement l'installation par une entreprise qualifiée.
- ▶ Utiliser des détecteurs de monoxyde de carbone qui avertissent à temps des fuites de monoxyde de carbone.
- ▶ En cas de suspicion de fuite de monoxyde de carbone :
  - Avertir tous les habitants et quitter immédiatement le bâtiment.
  - Informer une entreprise spécialisée qualifiée.
  - Faire éliminer les défauts.

## Inspection et entretien

L'insuffisance ou l'absence de nettoyage, d'inspection ou d'entretien peut provoquer des dégâts matériels et/ou accidents corporels, voire mortels.

- ▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par un professionnel qualifié.
- ▶ Remédier immédiatement aux défauts constatés.
- ▶ **Faire inspecter l'installation de chauffage une fois par an par un professionnel qualifié et faire effectuer les travaux de maintenance et de nettoyage nécessaires.**
- ▶ **Faire nettoyer le générateur de chaleur au moins une fois tous les deux ans.**
- ▶ **Nous recommandons vivement de conclure un contrat d'entretien avec un installateur ou service après-vente qualifié e.l.m. leblanc. Il est indispensable de soumettre l'appareil à un service annuel de maintenance.**
- ▶ Conformément à la réglementation nationale en vigueur sur la protection contre les émissions polluantes, l'exploitant est responsable de la sécurité et de l'écocompatibilité de l'installation.
- ▶ N'utiliser que des pièces de rechange d'origine !

- ▶ Appareils V.M.C. : l'entretien de la V.M.C. est obligatoire :
  - Entretien annuel des bouches d'extraction.
  - Entretien quinquennal (5 ans) de l'ensemble de l'installation.
  - Entretien du dispositif de sécurité.

### **Transformation et réparations**

Les modifications non conformes sur le générateur de chaleur ou sur les autres pièces de l'installation de chauffage peuvent entraîner des blessures et/ou des dommages matériels.

- ▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par un professionnel qualifié.
- ▶ Ne jamais retirer l'habillage du générateur de chaleur.
- ▶ N'effectuer aucune modification sur le générateur de chaleur ou sur d'autres pièces de l'installation de chauffage.
- ▶ N'obturer en aucun cas les sorties des soupapes de sécurité ! Installations de chauffage avec ballon d'eau chaude sanitaire : pendant la mise en température, de l'eau risque de s'écouler par la soupape de sécurité du ballon d'eau chaude sanitaire.

## **Fonctionnement type cheminée ou V.M.C.**

Le local d'installation doit être suffisamment aéré lorsque l'appareil récupère l'air de combustion du local.

- ▶ Ne pas obturer ni diminuer les orifices d'aération sur les portes, fenêtres et murs.
- ▶ S'assurer du respect des exigences d'aération en accord avec un spécialiste :
  - en cas de transformations de la construction (par ex. remplacement des portes et fenêtres)
  - en cas d'intégration a posteriori d'appareils avec évacuation de l'air vers l'extérieur (par ex. ventilateurs d'évacuation, ventilateurs de cuisine ou climatiseurs).

## **Air de combustion/air ambiant**

L'air dans le local d'installation doit être exempt de substances inflammables ou chimiques agressives.

- ▶ Ne pas utiliser ou entreposer des matières facilement inflammables ou explosives (papier, essence, diluants, peintures, etc.) à proximité de l'appareil.
- ▶ Ne pas utiliser ou stocker de substances actives de corrosion (diluants, colles, détergents chlorés, etc.) à proximité de l'appareil.

## **Sécurité des appareils électriques à usage domestique et utilisations similaires**

Pour éviter les risques dus aux appareils électriques, les prescriptions suivantes s'appliquent conformément à la norme EN 60335-1 :

« Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance ».

« Si le cordon électrique d'alimentation de l'appareil est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou une personne disposant d'une qualification similaire pour éviter tout danger ».

## 2 Indications concernant l'appareil

### 2.1 Déclaration de conformité

La fabrication et le fonctionnement de ce produit répondent aux directives européennes et nationales en vigueur.

 Le marquage CE prouve la conformité du produit avec toutes les prescriptions européennes légales, qui prévoient la pose de ce marquage.

Le texte complet de la déclaration de conformité est disponible sur Internet :  
[www.elmleblanc.fr](http://www.elmleblanc.fr)

### 3 Préparer l'appareil pour le fonctionnement

#### 3.1 Aperçu des raccordements

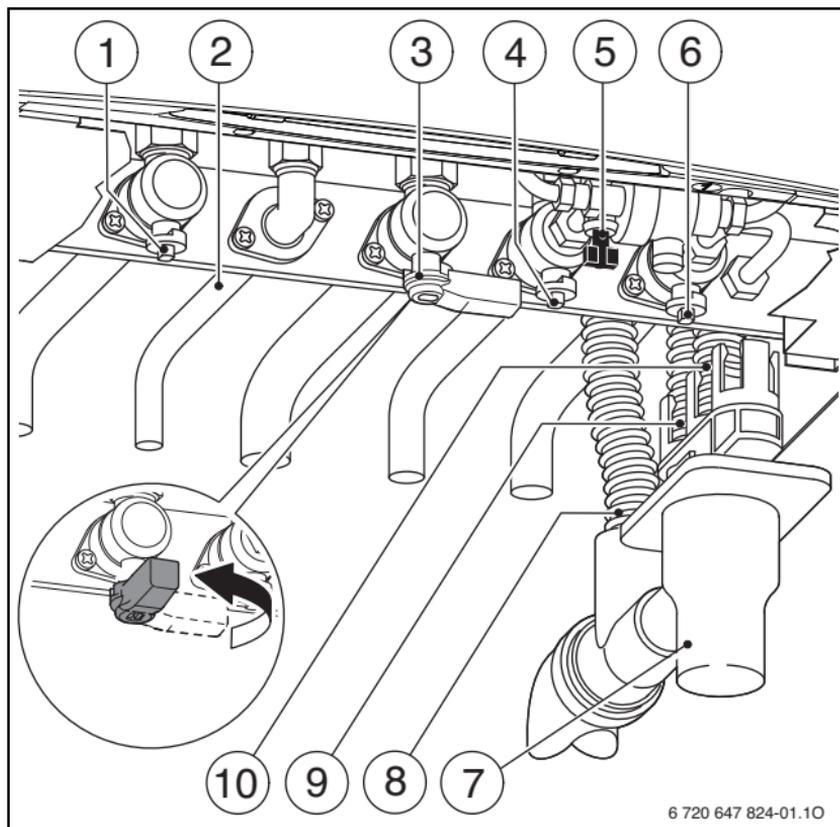


Fig. 1 Raccordements

- [1] Robinet de départ chauffage
- [2] Eau chaude sanitaire
- [3] Robinet de gaz
- [4] Robinet d'eau froide
- [5] Dispositif de remplissage
- [6] Robinet de retour chauffage
- [7] Siphon à entonnoir (accessoire)
- [8] Tuyau d'évacuation des condensats
- [9] Tuyau venant de la soupape de sécurité (circuit de chauffage)
- [10] Tuyau venant de la soupape de sécurité (eau chaude sanitaire)

### 3.2 Ouvrir ou fermer le robinet de gaz

- ▶ Pour ouvrir le robinet de gaz, tourner la manette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.  
Si la manette est dans le sens d'écoulement, le robinet est ouvert.
- ▶ Pour fermer le robinet de gaz, tourner la manette dans le sens des aiguilles d'une montre.  
Si la manette est est perpendiculaire au sens d'écoulement, le robinet est fermé.

### 3.3 Contrôler la pression de l'eau du circuit de chauffage

La pression de service en fonctionnement normal doit être comprise entre 1 et 2 bars.

Si une valeur de réglage plus élevée était requise, elle vous serait indiquée par votre installateur.

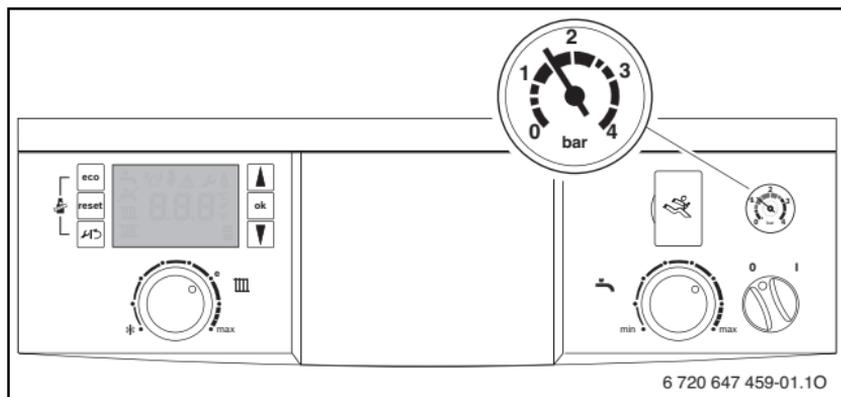


Fig. 2

### 3.4 Rajouter de l'eau de chauffage



**AVIS :** L'appareil risque d'être endommagé.

- ▶ Ne rajouter de l'eau de chauffage que lorsque l'appareil est froid.



Le dispositif de remplissage se trouve en dessous de l'appareil  
(→ fig. 3).

**La pression maximale** de 3 bars, pour la température la plus élevée de l'eau de chauffage, ne doit pas être dépassée (la soupape de sécurité s'ouvre).

- ▶ Ouvrir le robinet de remplissage et remplir l'installation de chauffage.

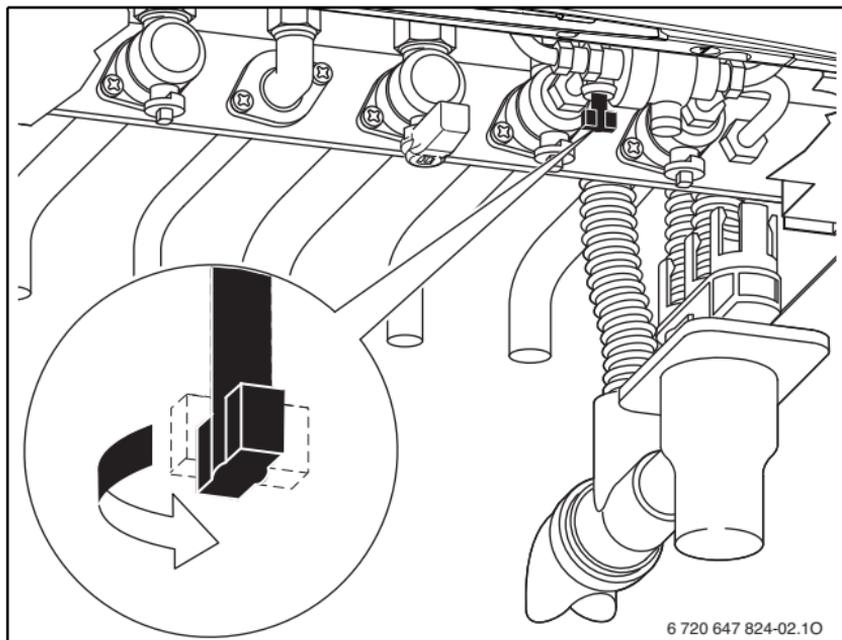


Fig. 3

- ▶ Refermer le robinet de remplissage.

### 4 Utilisation

Cette notice d'utilisation ne concerne que la chaudière.

Selon la régulation utilisée, certaines fonctions divergent au niveau de leur utilisation.

Les possibilités suivantes de régulation de chauffage peuvent être utilisées :

- Régulation à sonde extérieure installée sur l'appareil, → page 14, pos 6. Davantage d'éléments de commande seront alors disponibles sur l'appareil.
- Régulation à sonde extérieure montée en dehors de l'appareil.
- Thermostat d'ambiance



Veillez donc tenir compte de la notice d'utilisation de la régulation utilisée.

---

A page 34 vous trouverez un résumé du mode d'emploi pour la chaudière.

Après avoir lu cette notice d'emploi vous pouvez replier la page du résumé du mode d'emploi (→ chapitre 9) vers l'extérieur et conserver la notice d'emploi dans la porte de l'appareil. Vous pourrez ainsi voir le résumé en ouvrant la porte.

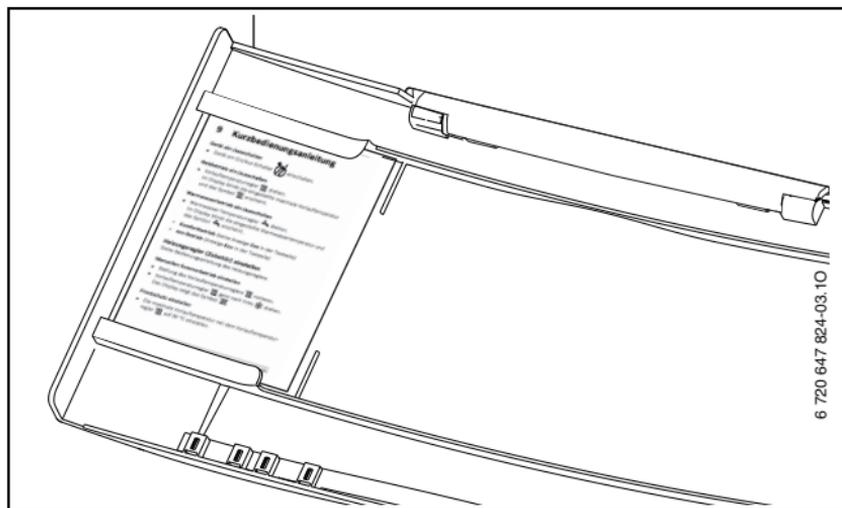


Fig. 4

## 4.1 Éléments de commande et affichages de l'écran

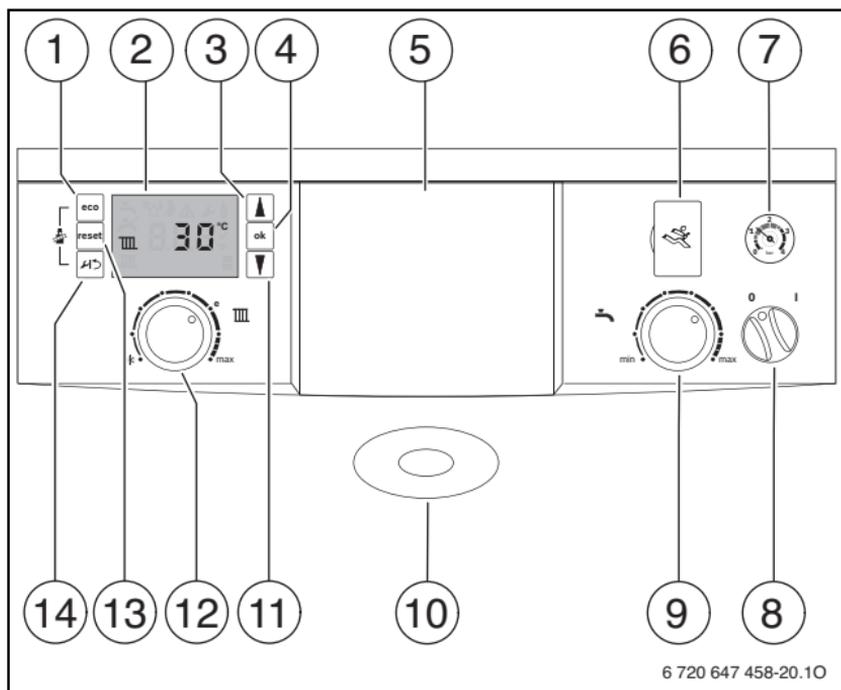


Fig. 5 Éléments de commande

- [1] Touche Eco
- [2] Afficheur
- [3] Touche fléchée ▲ (= défiler vers le haut)
- [4] Touche « ok » (= confirmer la sélection, enregistrer la valeur)
- [5] Logement pour une régulation à sonde extérieure ou une horloge (accessoire)
- [6] Interface de diagnostic
- [7] Manomètre
- [8] Interrupteur Marche / Arrêt
- [9] Sélecteur de température eau chaude sanitaire
- [10] Voyant pour fonctionnement du brûleur/défauts
- [11] Touche fléchée ▼ (= défiler vers le bas)
- [12] Sélecteur de température de départ chauffage
- [13] Touche « reset »
- [14] Touche de service 



- [1] Mode eau chaude sanitaire bloqué (protection antigel)
- [2] Mode eau chaude sanitaire
- [3] Mode solaire
- [4] Mode piloté par sonde de température extérieure (fonction de régulation Heatronic 4i avec sonde de température extérieure)
- [5] Mode ramoneur
- [6] Défaut
- [7] Mode de service
- [6 + 7] Mode entretien
- [8] Fonctionnement du brûleur
- [9] Unité de température °C
- [10] Enregistrement terminé
- [11] Affichage d'autres sous-menus/fonctions de service, possibilité de les faire défiler avec les touches fléchées ▲ et ▼
- [12] Affichage alphanumérique (par ex. température)
- [13] Ligne texte
- [14] Mode été manuel
- [15] Chauffage

#### **Affichages spéciaux dans la ligne de texte:**



Fonction de purge



Programme de remplissage du siphon

### 4.2 Allumer/éteindre l'appareil

#### Allumer

- ▶ Mettre l'appareil sous tension à l'aide de l'interrupteur principal.  
L'écran est allumé et affiche la température de l'appareil.



Fig. 7



Si l'écran indique le symbole  , pendant env. 15 minutes, l'appareil fonctionne à la puissance chauffage minimale pour remplir le siphon des condensats.

#### Arrêt

- ▶ Mettre l'appareil hors tension à l'aide de l'interrupteur principal.  
L'écran s'éteint.
- ▶ Si l'appareil doit être mis hors service pour une longue période : prévoir une protection antigel (→ chapitre 4.7).



L'appareil est doté d'une protection qui permet d'éviter le blocage du circulateur et de la vanne à 3 voies après un arrêt prolongé. Si l'appareil est hors service, la fonction ne peut pas démarrer.

### 4.3 Mise en marche du chauffage

La température de départ chauffage maximale peut être réglée entre 30 °C et 82 °C<sup>1)</sup>. La température de départ chauffage actuelle est affichée.



Pour les chauffages au sol, tenir compte de la température de départ maximale autorisée.

- ▶ Tourner le sélecteur de température , afin d'adapter la température de l'eau de chauffage à l'installation :

Température de départ chauffage	Exemple d'application
Butée gauche (pas d'affichage de température)	Protection hors gel (→ chap. 4.6, page 27)
env. 30 °C	Protection hors gel de l'installation (→ chap. 4.7, page 28)
env. 50 °C	Chauffage au sol
<b>env. 75 °C</b>	Chauffage par radiateurs
env. 82 °C	Chauffage par convecteurs

Tab. 2 Temp. départ max.

- ▶ Tourner le sélecteur de température de départ . La température de départ chauffage maximale réglée clignote et le symbole  s'affiche.



Fig. 8

1) La valeur maximale peut être réduite par le technicien.

### 4.4 Régler la température d'eau chaude sanitaire

Régler la température d'eau chaude sanitaire sur le sélecteur de température d'eau chaude sanitaire .

- ▶ Tourner le sélecteur d'eau chaude sanitaire .

La température d'eau chaude sanitaire réglée clignote sur l'écran et le symbole  s'affiche.

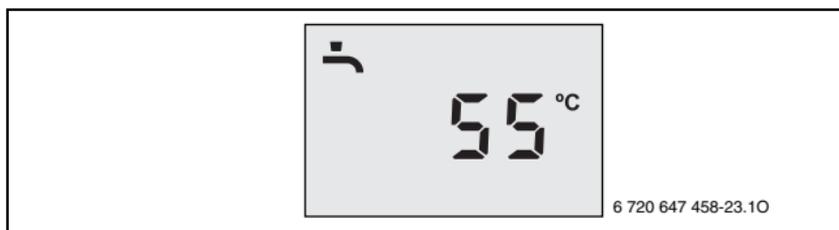


Fig. 9

Pendant la production d'eau chaude sanitaire,  (réchauffage du ballon) est affiché.

Lorsque le sélecteur d'eau chaude sanitaire est en butée à gauche (pas d'affichage de température) le réchauffage du ballon est arrêté (dispositif antigel). L'écran affiche le symbole .

#### Mode confort ou éco ?

- **Mode Confort** (pas d'affichage **Eco** dans la ligne de texte)  
Si la température dans le ballon descend sous la température réglée de plus de 8 K (°C), le ballon est réchauffé jusqu'à la température réglée. Puis l'appareil se met sur mode chauffage.
- **Mode Eco** (affichage **Eco** dans la ligne de texte)  
Si la température dans le ballon descend sous la température réglée de plus de 16 K (°C), le ballon est réchauffé jusqu'à la température réglée. Puis l'appareil se met sur mode chauffage.

Si le mode Eco a été activé via le programme horaire de la régulation de chauffage/du programmeur,  est affiché dans la ligne de texte **Eco** (voir également la notice d'utilisation de la régulation de chauffage/du programmeur).

- ▶ Appuyer sur la touche eco jusqu'à ce que le message **Eco** apparaisse ou disparaisse.

#### 4.5 Régulation du chauffage

- ▶ La régulation du chauffage peut s'effectuer par la chaudière ou par une régulation de chauffage (accessoire). Demandez à votre technicien de vous indiquer les réglages possibles.

#### 4.6 Mise en marche/arrêt du mode été manuel

Le circulateur, et par conséquent le chauffage, sont arrêtés. L'alimentation en eau chaude sanitaire ainsi que l'alimentation électrique pour la régulation du chauffage et l'horloge sont maintenus.



**AVIS :** Dégâts sur l'installation dus au gel !

En mode été, seule la protection antigel de l'appareil subsiste.

- ▶ En cas de risque de gel faire attention à la protection antigel (→ chapitre 4.7).

- ▶ Noter la position du sélecteur de température de départ chauffage .
  - ▶ Tourner le sélecteur de température de départ chauffage  entièrement vers la gauche (position ).
- L'afficheur présente le symbole .

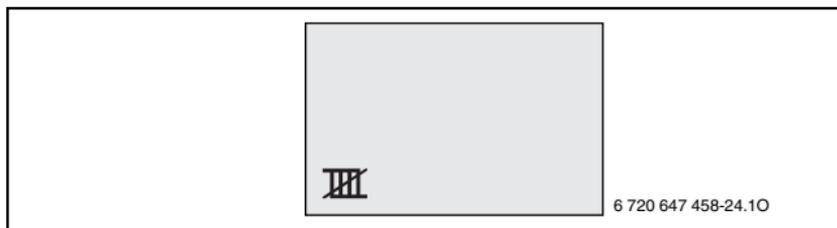


Fig. 10

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

### 4.7 Régler la protection antigel

#### Protection antigel pour l'installation de chauffage :

- ▶ Laisser l'appareil sous tension.
- ▶ Adapter la température de départ chauffage maximale avec le sélecteur de la température de départ  à 30 °C.



Fig. 11

**-ou-** Si vous souhaitez laisser l'appareil éteint :

- ▶ Faire mélanger du produit antigel à l'eau de chauffage par le spécialiste lorsque l'appareil est à froid (voir notice d'installation) et vidanger le circuit d'eau chaude sanitaire.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

#### Protection antigel pour le ballon :

- ▶ Tourner le sélecteur d'eau chaude sanitaire  vers la gauche jusqu'à la butée. L'afficheur présente le symbole .

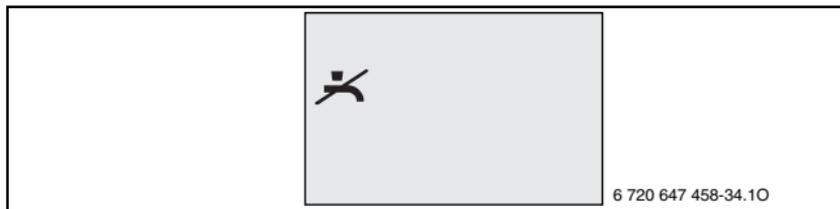


Fig. 12

## 5 Consignes pour économiser l'énergie

### Chauffage économique

L'appareil est conçu de façon à ce que la consommation de gaz et l'impact sur l'environnement soient réduits au minimum, tout en garantissant un confort maximum. L'alimentation du brûleur en gaz est réglée selon les besoins thermiques du logement. Si les besoins diminuent, l'appareil continue de fonctionner avec une petite flamme. Le professionnel appelle ce processus la régulation continue. Cette régulation continue permet de minimiser les variations de température et de répartir la chaleur de manière constante dans les pièces. Il est donc possible que l'appareil fonctionne longtemps tout en consommant moins de gaz qu'un appareil qui s'enclenche et s'arrête en permanence.

### Entretien

Afin de maintenir la consommation de gaz et donc les émissions de substances polluantes à un niveau bas pendant une période prolongée, nous recommandons de conclure un contrat de maintenance auprès d'un spécialiste qualifié incluant une inspection annuelle et un entretien en fonction des besoins.

### Régulation de chauffage

Le fonctionnement de la chaudière exige un thermostat d'ambiance ou une régulation à sonde extérieure.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

### Robinets thermostatiques

Ouvrir complètement les robinets thermostatiques, afin que la température ambiante souhaitée puisse être atteinte. Ne modifier la température sur le régulateur que lorsque la température ambiante souhaitée n'est pas atteinte après une période prolongée.

### Chauffage par le sol

Ne pas dépasser la valeur de la température de départ recommandée par le fabricant comme température de départ maximale.

### **Aérer les pièces**

Pour aérer les pièces, ne pas laisser les fenêtres entrouvertes. La pièce perd de manière permanente de la chaleur sans que l'air s'en trouve amélioré pour autant. Mieux vaut aérer brièvement mais intensément (fenêtres grandes ouvertes).

Fermer les robinets thermostatiques durant l'aération.

### **Eau chaude sanitaire**

Choisir la température de l'eau chaude sanitaire aussi basse que possible. Un réglage sur une température basse permet une économie d'énergie importante. En plus, les températures élevées de l'eau chaude entraînent un plus fort entartrage et entravent le bon fonctionnement de l'appareil (par ex. des temps de chauffe prolongés ou un débit d'eau réduit).

### **Bouclage sanitaire**

Régler une pompe de circulation éventuelle pour l'eau chaude sanitaire par un programme horaire selon les besoins individuels (par ex. le matin, à midi, le soir).

## 6 Elimination des défauts

Le tableau électrique surveille tous les composants de sécurité, de régulation et de commande.

Si un défaut survient pendant le fonctionnement de l'installation, le symbole  est affiché.

Si le symbole  est affiché:

- ▶ Eteindre l'appareil et le rallumer (→ page 24).

**-ou-**

- ▶ Appuyer sur la touche reset jusqu'à ce que la ligne de texte affiche **Reset**.  
L'appareil se remet en service et l'afficheur indique à nouveau la température de départ chauffage.

S'il n'est pas possible de remédier à la perturbation :

- ▶ Contacter un technicien qualifié ou le service après-vente et indiquer le code défaut et les caractéristiques de l'appareil.

### Caractéristiques techniques de l'appareil

Si vous avez besoin du service après-vente, il est préférable de donner des renseignements précis sur votre appareil. Vous les trouverez sur la plaque signalétique ou sur l'autocollant indiquant le type de l'appareil sur le cache.

égalis ballon CONDENS (par ex. GVBC 24-1H...).....

Numéro de série : .....

Date de mise en service : .....

Nom de l'installateur : .....

# 7 Maintenance

### Inspection et entretien

L'utilisateur est responsable de la sécurité de l'installation de chauffage et du respect de l'environnement.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un contrat d'entretien et d'inspection avec un professionnel incluant une inspection annuelle et un entretien personnalisé. Cela garantit un rendement important pour une combustion respectueuse de l'environnement.

### Nettoyer l'habillage

Nettoyer l'habillage avec un chiffon humide. Ne pas utiliser de produits de nettoyage corrosifs ou caustiques.

---

# 8 Protection de l'environnement et recyclage

La protection de l'environnement est un principe de base du groupe Bosch.

Nous accordons une importance égale à la qualité de nos produits, à leur rentabilité et à la protection de l'environnement. Les lois et prescriptions concernant la protection de l'environnement sont strictement observées.

Pour la protection de l'environnement, nous utilisons, tout en respectant les aspects économiques, les meilleurs technologies et matériaux possibles.

### Emballages

En matière d'emballages, nous participons aux systèmes de mise en valeur spécifiques à chaque pays, qui visent à garantir un recyclage optimal.

Tous les matériaux d'emballage utilisés respectent l'environnement et sont recyclables.

### Appareils usagés

Les appareils usés contiennent des matériaux qui peuvent être réutilisés.

Les composants se détachent facilement. Les matières synthétiques sont marquées. Ceci permet de trier les différents composants en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

### Appareils électriques et électroniques usagés



Ce symbole signifie que le produit ne doit pas être éliminé avec les autres déchets, mais doit être acheminé vers des points de collecte de déchets pour le traitement, la collecte, le recyclage et l'élimination.

Le symbole s'applique aux pays concernés par les règlements sur les déchets électroniques, par ex. la « Directive européenne 2012/19/CE sur les appareils électriques et électroniques usagés ». Ces règlements définissent les conditions-cadres qui s'appliquent à la reprise et au recyclage des appareils électroniques usagés dans certains pays.

Comme les appareils électroniques peuvent contenir des substances dangereuses, ils doivent être recyclés de manière responsable pour réduire les éventuels dommages environnementaux et risques pour la santé humaine. De plus, le recyclage des déchets électroniques contribue à préserver les ressources naturelles.

Pour de plus amples informations sur l'élimination écologique des appareils électriques et électroniques usagés, veiller contacter l'administration locale compétente, les entreprises chargées de l'élimination des déchets ou les revendeurs, auprès desquels le produit a été acheté.

Des informations complémentaires sont disponibles ici :

[www.weee.bosch-thermotechnology.com/](http://www.weee.bosch-thermotechnology.com/)

### 9 Résumé du mode d'emploi

#### Allumer/éteindre l'appareil

- ▶ Mettre l'appareil sous tension à l'aide de l'interrupteur principal .

#### Mise en marche/arrêt du chauffage

- ▶ Tourner le sélecteur de température de départ . La température de départ chauffage maximale réglée clignote et le symbole  s'affiche.

#### Régler la production d'eau chaude sanitaire

- ▶ Tourner le sélecteur d'eau chaude sanitaire . La température d'eau chaude sanitaire réglée clignote sur l'écran et le symbole  s'affiche.
- **Mode Confort** (pas d'affichage **Eco** dans la ligne de texte)
- **Mode Eco** (affichage **Eco** dans la ligne de texte)

#### Régler la régulation de chauffage (accessoire)

Voir la notice d'utilisation de la régulation.

#### Mise en marche/arrêt du mode été manuel

- ▶ Noter la position du sélecteur de température de départ chauffage .
- ▶ Tourner le sélecteur de température de départ chauffage  entièrement vers la gauche (position ). L'afficheur présente le symbole .

#### Régler la protection antigel

- ▶ Adapter la température de départ chauffage maximale avec le sélecteur de la température de départ  à 30 °C.

## 10 Déclaration de protection des données



Nous, **[FR] elm.leblanc S.A.S., 124-126 rue de Stalingrad, 93711 Drancy Cedex, France, [BE] Bosch Thermotechnology n.v./s.a., Zandvoortstraat 47, 2800 Mechelen, Belgique, [LU] Ferroknepper Buderus S.A., Z.I. Um Monkeler, 20, Op den Drieschen, B.P. 201 L-4003 Esch-sur-Alzette, Luxembourg**, traitons les informations relatives au produit et à son installation, l'enregistrement du produit et les données de

l'historique du client pour assurer la fonctionnalité du produit (art. 6 (1) phrase 1 (b) du RGPD), pour remplir notre mission de surveillance et de sécurité du produit (art. 6 (1) phrase 1 (f) GDPR), pour protéger nos droits en matière de garantie et d'enregistrement de produit (art. 6 (1) phrase 1 (f) du RGPD), pour analyser la distribution de nos produits et pour fournir des informations et des offres personnalisées en rapport avec le produit (art. 6 (1) phrase 1 (f) du RGPD). Pour fournir des services tels que les services de vente et de marketing, la gestion des contrats, le traitement des paiements, la programmation, l'hébergement de données et les services d'assistance téléphonique, nous pouvons exploiter les données et les transférer à des prestataires de service externes et/ou à des entreprises affiliées à Bosch. Dans certains cas, mais uniquement si une protection des données appropriée est assurée, les données à caractère personnel peuvent être transférées à des destinataires en dehors de l'Espace économique européen. De plus amples informations sont disponibles sur demande. Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : Data Protection Officer, Information Security and Privacy (C/ISP), Robert Bosch GmbH, Postfach 30 02 20, 70442 Stuttgart, ALLEMAGNE.

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel conformément à l'art. 6 (1) phrase 1 (f) du RGPD pour des motifs qui vous sont propres ou dans le cas où vos données personnelles sont utilisées à des fins de marketing direct. Pour exercer votre droit, contactez-nous via l'adresse **[FR] [privacy.ttfr@bosch.com](mailto:privacy.ttfr@bosch.com), [BE] [privacy.ttbe@bosch.com](mailto:privacy.ttbe@bosch.com), [LU] [DPO@bosch.com](mailto:DPO@bosch.com)**. Pour de plus amples informations, veuillez scanner le QR code.

## Informations Consommateurs

### ❶ Votre nouvelle chaudière est accompagnée des documents suivants :

- la notice d'utilisation,
- les conditions de garantie et la carte de validation de la garantie à retourner, dûment remplie par vos soins, à elm.leblanc.

### ❷ Votre appareil vous donnera encore plus de satisfaction et conservera son meilleur rendement si vous le faites entretenir régulièrement.

Aussi, nous vous recommandons vivement de souscrire un **contrat d'entretien**.

### ❸ Pour connaître les adresses de notre réseau après-vente, contactez-nous au numéro ci-dessus. Nous vous indiquerons les coordonnées des services après-vente agréés les plus proches de votre domicile.



**elm.leblanc**

#### elm.leblanc - siège social et usine :

124-126 rue de Stalingrad  
F-93711 Drancy CEDEX

Une équipe de spécialistes a votre service :  
7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h.

**0 820 00 6000**

Service 0,12 € / min  
+ prix appel

Suivez-nous sur



**elmleblanc.fr**